



Article pour Bulletin municipal – version longue

Raccordez-vous à la fibre optique !

Depuis décembre 2020, grâce au déploiement du réseau public Ardèche Drôme Numérique (ADN) et à l'engagement de vos collectivités (la Communauté d'agglomération ARCHE Agglo, le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne Rhône-Alpes), avec le soutien de l'Etat, de l'Europe et la participation d'ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public, la fibre optique est disponible sur une première partie de notre commune.

Les foyers concernés peuvent dès à présent souscrire un abonnement fibre et profiter des services Très Haut Débit auprès de 9 opérateurs : Bouygues Télécom, Coriolis, Free, Knet, NordNet, Orange, Ozone, SFR et Vidéofutur.

Liste des opérateurs disponibles sur le site [ardechedromenumerique.fr](https://www.ardechedromenumerique.fr) – Page Les Opérateurs Grands Publics : <https://www.ardechedromenumerique.fr/page/particuliers-operateur-public>

VOTRE ELIGIBILITE A LA FIBRE OPTIQUE

- ! Certains foyers peuvent ne pas être encore éligibles à la fibre optique. Plusieurs raisons possibles :
- des travaux doivent encore être réalisés pour **déployer la fibre en domaine privé**, dans les immeubles collectifs, les lotissements privés ou sur les façades d'immeuble ; une intervention qui nécessite la signature d'une convention avec les copropriétaires ou syndics de propriété.
 - ADN doit débloquer une **situation complexe** (conventionnement, autorisations en attente, coordinations...).

De plus, le délai de raccordement peut être plus long, jusqu'à 6 mois environ, pour les foyers éligibles mais éloignés du réseau (situés à plusieurs centaines de mètres du Point de Branchement Optique).

Déjà 320 foyers abonnés à la fibre optique à Saint-Jean-de-Muzols !

Pour savoir si vous êtes éligibles, testez votre adresse sur **A quand la fibre chez moi ?** à l'adresse www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite

- **Le raccordement est possible**, alors à vous de jouer ! Comparez les offres des opérateurs disponibles et abonnez-vous.
- **Le raccordement est à venir ou les travaux sont toujours en cours : un peu de patience !** les adresses seront rendues éligibles au fur et à mesure par ADN et ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau. Inscrivez-vous sur l'outil d'éligibilité pour être informé par mail lorsque le raccordement sera possible.
- **Le raccordement est non possible** car ADN n'a pas trouvé votre adresse dans sa base de données. **Pas d'inquiétude ! Remplissez le formulaire à votre disposition** en joignant un certificat d'adressage (à demander à la mairie).

LE RACCORDEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement de votre logement ou local d'activité. Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le



plus proche, situé dans la rue, jusqu'à l'intérieur de votre logement. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi, au moment de l'abonnement.

La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre existant.

Pour en savoir + sur les modalités de raccordement, visionnez la vidéo « La fibre est là ! »

<https://www.youtube.com/watch?v=vEQzjlehC2E>

Pour toute question, contactez la hotline d'ADTIM FTTH au : 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local – du lundi au vendredi 8h-20h) ou rendez-vous sur la Foire aux Questions d'ADN :

<https://www.ardechedromenumerique.fr/faq>